



Code de Transparence

LYXOR Fonds MSCI ESG Leaders

LYXOR MSCI Europe ESG Leaders UCITS ETF

Sommaire

1.	Liste des fonds concernés par ce code de transparence	4
2.	Données générales sur la société de gestion	4
2.1.	Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.	4
2.2.	Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion	5
2.3.	Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?	5
2.4.	Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	7
2.5.	Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	7
2.6.	Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion.....	8
	Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?	10
2.7.	10	
2.8.	Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	11
2.9.	Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?	Error! Bookmark not defined.
2.10.	Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?	12
3.	Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence	13
3.1.	Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds ?	13
3.2.	Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?	14
3.3.	Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?	15
3.4.	Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?.....	16
3.5.	Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?	16
3.6.	A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	17
4.	Processus de gestion	18
4.1.	Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	18
4.2.	Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	19
4.3.	Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?.....	19
4.4.	Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	19
	Les entreprises de ces véhicules d'investissement reçoivent une notation approfondie de leur management des risques ESG au moins une fois par année.	19
4.5.	Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	19
4.6.	Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?.....	19
4.7.	Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?.....	20
4.8.	Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?	20

5.	Contrôles ESG	20
5.1.	Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?	20
6.	Mesures d'impact et reporting ESG.....	22
6.1.	Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?	22
6.2.	Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?	Error! Bookmark not defined.
6.3.	Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?.....	27
6.4.	La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?	29

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Fonds	LYXOR UCITS ETF MSCI Europe ESG Leaders	
Stratégie dominante et complémentaires	☒ Best-in-universe ☒ Exclusion ☒ Engagement	☒ Best-in-universe ☒ Exclusion
Classe d'actif	☒ Actions françaises ☒ Actions de pays de la zone euro ☒ Actions des pays de l'Union européenne ☒ Actions internationales	
Exclusions appliquées par les fonds	☒ Pacte mondial ☒ Controverse émetteur ☒ Secteurs controversés	
Encours (au 31/12/2021) en millions d'euros	1515.4	
Label	Label ISR	
Liens vers les documents relatifs au fonds	- DICI - Prospectus - Rapport de gestion - Reporting financier et extra financier - Présentations diverses Sont disponibles sur le site http://www.lyxoretfr.fr/fr	

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.

La société de gestion en charge des fonds est :

LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT SAS
 91-93 boulevard Pasteur,
 75015 Paris – France
 LYXOR.com

Celle-ci appartient au Groupe LYXOR Asset Management ("LYXOR ") fondé en 1998, composé notamment de deux sociétés françaises¹ (1)(2), gérant et conseillant €156.8Mds d'actifs à la fin mars 2020.

¹ Le Groupe LYXOR comprend également des sociétés étrangères.

- (1) LYXOR Asset Management SAS est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le numéro GP98019.
- (2) LYXOR International Asset Management SAS est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le numéro GP04024.

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion

LYXOR est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (www.unpri.org) depuis 2014 et s'est engagé à respecter ces principes :

- Prendre en compte les questions ESG dans les processus de décisions en matière d'investissement ;
- Prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et nos pratiques d'actionnaires ;
- Demander aux participations dans lesquelles LYXOR investit de publier des rapports sur leurs pratiques ESG ;
- Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs ;
- Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité ;
- Rendre compte des activités et des progrès de LYXOR dans l'application des PRI.

En 2019, LYXOR a rempli ses obligations de Reporting aux UNPRI en indiquant ses pratiques en matière d'investissement responsable et a obtenu la **note « A+ » en Stratégie et Gouvernance**.

Les pages de notre site internet dédiées à l'investissement responsable sont disponibles au lien suivant : <https://www.lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

Nous expliquons plus en détail ci-dessous les principes qui structurent la démarche d'investisseur responsable de LYXOR.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

LYXOR possède une politique liée aux considérations d'Investissement Socialement Responsable (ISR). Cette politique présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation pour intégrer les questions ESG dans ses différentes solutions d'investissement et ces principaux objectifs sont :

- Prendre en compte les risques et les opportunités résultant de l'analyse extra-financière des entreprises ;
- Investir pour avoir un impact positif sur l'intégration sociale, environnementale et de la gouvernance des entreprises ;
- Influencer les entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques plus durables.

La Politique d'investissement responsable est disponible en accès public sur le site Internet de LYXOR.

<https://www.lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

LYXOR applique les Principes de l'Investissement Responsable (PRI) à travers :

- Des solutions d'investissement de gestion passive, notamment dans des indices ETF thématiques et de sélection ESG (obligations vertes, eau propre et assainissement, énergie abordable et propre, égalité entre les hommes et les femmes, ESG Trend & Leaders) ainsi qu'au travers de sa gestion active (actions Large Cap européennes, dette privée de PME/ETI non coté) ;
- Le vote et l'engagement ;
- La mise à disposition de capacités d'évaluation des risques ESG et Climat ainsi qu'un reporting sur ces enjeux : conformément à l'article 29 (D 533-16) de la loi française sur l'énergie et le climat, LYXOR inclut également un rapport ESG dans les rapports annuels des fonds concernés ;
- La diffusion de sa politique ISR, politique de vote, rapports de vote (ainsi que le détail des votes par assemblée générale) et rapport sur l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur son site Web : <https://www.lyxor.com/investissement-socialment-responsable> ;
- La participation active à plusieurs groupes de travail au niveau français et européen ainsi qu'à des initiatives collectives.

Convaincu des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels la société civile doit faire face, LYXOR a défini – dans le prolongement de sa démarche d'investisseur responsable et en ligne avec son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies – une politique d'engagement actionnarial attachée aux titres détenus par les OPC (FIA et OPCVM) dont elle assure la gestion.

Cette politique d'engagement actionnarial se traduit par deux axes complémentaires : **une politique d'engagement** ; et **une politique d'exercice de ses droits de vote**, répondant ainsi aux obligations fiduciaires à l'égard des clients de LYXOR.

La politique de vote tient compte des articles 319-21 à 319-23 pour les FIA et 321-132 à 321-134 pour les OPCVM du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) concernant les politiques de vote des sociétés de gestion, ainsi que des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise de l'Association française de la gestion financière (AFG).

Cette **politique est revue annuellement** afin de tenir compte des évolutions légales, des évolutions des codes de gouvernance et des pratiques de place qui ont pu intervenir tout au long de l'année. La politique de vote de LYXOR est validée par un Comité de gouvernance interne et s'inscrit dans notre démarche d'investisseur socialement responsable (ISR).

LYXOR est également convaincu qu'une bonne gouvernance d'entreprise doit se traduire à long terme par une **amélioration de la performance de l'entreprise** et donc de la valeur actionnariale. En exerçant ses droits de vote, LYXOR peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Nos **pilliers d'une bonne gouvernance** d'entreprise sont les suivants :

- Protection des intérêts à long terme et des droits des actionnaires, ce qui passe par la défense du principe « une action, une voix » qui veut que les droits de vote des actionnaires soient directement proportionnels à la détention au capital d'une entreprise

- Indépendance et diversité des conseils d'administration afin d'éviter les conflits d'intérêts et de favoriser une efficacité et une efficience optimales des conseils d'administration
- Equilibre de la structure financière de l'entreprise lui permettant à la fois de disposer des conditions essentielles au déploiement de sa stratégie tout en préservant la position de l'actionnaire
- Rémunération juste et transparente des dirigeants, alignée sur la performance de l'entreprise
- Qualité et intégrité des informations financières et de leur communication aux actionnaires
- Prise en compte de la responsabilité environnementale et sociale dans le fonctionnement de l'entreprise au bénéfice de cette dernière, de ses actionnaires et autres parties prenantes.

Les politiques de dialogue et vote de LYXOR sont disponibles sur le site de LYXOR.com (cf section 6.4).

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

La prise en compte des critères ESG est basée sur la conviction que l'analyse extra-financière participe à la création de la valeur et à la pérennité des revenus de l'entreprise, cette approche enrichit le travail de sélection et contribue à la robustesse du processus de gestion.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin de réaliser une **évaluation ESG & Climat** des véhicules d'investissement. L'ensemble des indicateurs calculés par LYXOR utilise une base de données ESG émetteurs de fournisseurs externes de données extra financières, actuellement MSCI ESG Research et Trucost.

Cette évaluation des risques ESG & Climat des portefeuilles permet d'identifier les risques et opportunités existant des différents émetteurs (entreprises et gouvernements) en portefeuille.

Cela permet à l'investisseur d'analyser son exposition à ces risques et de se prémunir vis-à-vis de ceux-ci. De plus, pour un gestionnaire d'actifs / un propriétaire d'actifs, la réglementation exige que nous soyons plus **transparents** quant à notre intégration ESG dans nos processus d'investissement et que nous puissions développer une véritable stratégie en matière de finance durable.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

LYXOR dispose depuis 2015 d'une équipe ISR dédiée basée à Paris, qui est en charge du développement et de l'application de la politique ISR, centralise l'ensemble des sujets liés à l'ESG/ISR, et représente LYXOR dans le processus de diligence.

Les missions couvertes par l'équipe ISR LYXOR sont entre autres :

- La détermination de la stratégie ESG du Groupe LYXOR,
- Une **activité de politique d'engagement actionnarial** qui se traduit par deux axes complémentaires : une politique de d'engagement entre LYXOR et les entreprises

dont elle est actionnaire ; et une politique d'exercice de ses droits de vote, répondant ainsi aux obligations fiduciaires à l'égard des clients de LYXOR ;

- L'intégration des enjeux ESG dans les solutions d'investissement.
- **L'évaluation des risques ESG et Climat au niveau des portefeuilles** et sa mise à disposition aux clients. En outre l'équipe ISR réalise des analyses ESG complémentaires, que ce soit au travers d'une expertise sur l'intégration ESG appliquée aux entreprises non-cotées (de type PME/ETI) ainsi qu'au travers d'une expertise liée aux Green Bonds ;
- L'équipe ISR de LYXOR organise plusieurs **sessions de formation en interne** sur le thème de l'Investissement Responsable. Ces sessions ont été mises en place afin de former l'ensemble des collaborateurs aux thématiques du développement durable, des défis et nouvelles opportunités qui se présentent, ainsi qu'aux solutions offertes par LYXOR pour répondre à ces enjeux. Ces sessions sont ouvertes à tous les employés de LYXOR.
- En outre, l'équipe ISR dispose de **plusieurs relais en interne**, en particulier au sein des équipes de gestion des fonds, des ventes, du marketing, du responsable de la gamme de produits et des risques, permettant ainsi de collaborer et d'intégrer les sujets extra-financiers dans l'ensemble des activités de Lyxor ;
- **L'accompagnement des clients** dans l'intégration ESG et Climat au sein de leurs investissements ;
- L'accompagnement des forces de ventes vis-à-vis des clients de LYXOR ;
- L'adéquation réglementaire

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

L'équipe ISR est sous la responsabilité de Florent DEIXONNE et intégrée au Secrétariat Général. Le responsable de l'équipe ISR rapporte directement :

- Chaque semaine, au secrétaire général de LYXOR, membre du comité exécutif de LYXOR.
- Biannuellement, au comité exécutif de LYXOR, y compris le DG de LYXOR, sur ses activités et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable.

L'équipe ISR compte 5 membres (professionnels de l'IR) dont quatre analystes ISR :

- Deux analystes experts en gouvernance d'entreprise en charge de développer les activités d'engagement et de vote,
- Un analyste ESG expert en intégration ESG au sein des processus d'investissement et engagement auprès des petites et moyennes entreprises,
- Une analyste ESG en charge de l'évaluation des risques ESG et Climat

Biographie des membres de l'équipe

Florent Deixonne, Responsable de l'équipe Investissement Socialement Responsable de LYXOR

Florent a 16 ans d'expérience dans le secteur de la gestion d'actifs, dont 13 ans au sein du groupe Société Générale. Depuis 2014, Florent dirige l'équipe Investissement Socialement Responsable chez Lyxor. Pendant 6 ans, il a été responsable des risques, en charge de l'analyse et de la validation des nouveaux produits pour LYXOR dans le monde. Auparavant, il a occupé le poste de gérant de fonds structurés pendant 5 ans au sein de l'équipe de gestion en assurances de portefeuilles. Auparavant, il a été analyste quantitatif pendant 2 ans chez AXA Investment Managers.

Il est diplômé de l'École spéciale de mécanique et d'électricité (2003) et de HEC en finance internationale (2004).

Sandra Martin, Analyste ISR, risques ESG et climatiques

Sandra occupe le poste d'analyste ISR chez LYXOR depuis avril 2016. Elle possède plus de 20 ans d'expérience dans le secteur financier, dont 13 ans chez LYXOR et 10 ans chez SG CIB. Elle a rejoint LYXOR en 2008 en tant que membre de l'équipe Organisation. Elle était en charge des projets de révision de processus et de régulation (EMIR / DFA, MAR...). Avant de rejoindre LYXOR, elle était responsable de la gestion des données de marché actions et produits dérivés au sein du département résultat de Natixis. Elle est diplômée en finance de l'Université Paris 2 - Panthéon Assas.

Déborah Slama Yomtob, Analyste ISR, Gouvernance et Actionnariat Actif

Déborah a une expérience de 10 ans en gouvernance d'entreprise. Avant de rejoindre LYXOR en 2018, elle a passé 2 ans chez Capitalcom, une société de conseil en finance durable, après avoir débuté sa carrière chez Proxinvest (2011 à 2016), une société de conseil sur la politique de vote des investisseurs. Elle est diplômée en finance d'entreprise de l'Ecole Supérieure de Gestion.

Paul Marouzé, Analyste ISR, Gouvernance et Actionnariat Actif

Paul a 4 ans d'expérience dans l'analyse ESG, et a rejoint LYXOR en avril 2020. Précédemment, il a passé 3 ans chez Phitrust à travailler sur différentes campagnes de gouvernance. Il a commencé sa carrière chez Natixis en 2016 dans l'équipe de recherche ISR. Il a étudié l'économie et les sciences politiques à l'université Concordia, à Montréal, et a un master en microfinance et économie du développement à l'UAM à Madrid. Paul est membre de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) et est candidat au CIIA (Certified International Investment Analyst).

Mouad Haddioui, Analyste ISR, Produits et Intégration ESG

Mouad a 4 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement responsable, et a rejoint LYXOR en avril 2020. Avant cela, il était consultant senior chez Sustainalytics depuis 2019, où il aidait ses clients à intégrer les facteurs ESG dans leur processus d'investissement. Précédemment, il a passé 3 ans chez Allianz IM en tant qu'analyste ESG et risques, où il a aidé l'entité à mettre en place une stratégie ISR globale. Il a commencé sa carrière en analyse et

recherche quantitative chez Merrill Lynch. Mouad a étudié l'ingénierie statistique et est diplômé d'un master en gestion des risques de Arts et Métiers ParisTech.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

LYXOR participe à des discussions menées au niveau national et européen, au sein d'associations professionnelles (AFG, PRI) via des groupes de travail dédiés à l'Investissement Responsable. LYXOR est membre des comités techniques de l'AFG :

- Commission de Finance Internationale
- Investissement Responsable
- Gouvernance d'entreprise afin de contribuer à diffuser les bonnes pratiques de gouvernance parmi les membres de l'AFG.

Au sein de ces instances, LYXOR a notamment participé aux recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise de 2019. LYXOR s'est aussi joint au papier de recommandations qui vise à alimenter l'initiative lancée fin 2018 par la Commission pour harmoniser les benchmarks comprenant des émetteurs bas-carbone. Un rapport a ensuite été publié sur la méthodologie du benchmark bas-carbone en 2019. LYXOR est également contributeur du papier de recherche des PRI intitulé « Spotlight on responsible investment in Private Debt ». Enfin, LYXOR a aidé à l'élaboration d'un guide professionnel relatif à la sortie du charbon.

Ces comités techniques et groupes de travail alimentent les travaux des commissions, du conseil d'administration et du comité stratégique de l'AFG. Ils servent de "Think Tank" pour la profession.

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
☒ PRI – Principles For Responsible Investment ☒ AFG (comité Investissement responsable)	☒ CDP- Carbon Disclosure Project (au niveau du Groupe Amundi) ☒ Green Bonds Principles ☒ Climate Bond Initiative ☒ Climate Action 100+	☒ Human Rights Reporting and Assurance Frameworks Initiative (RAFI)* ☒ Workforce Disclosure Initiative (WDI)* *au niveau du Groupe Amundi	☒ AFG (comité de gouvernance)

LYXOR participe par ailleurs régulièrement à des conférences portant sur l'ESG, et notamment des tables rondes réunissant les milieux académiques, investisseurs, experts, membres de groupes institutionnels.

En 2021, LYXOR a mené une campagne de presse relative au climat.

LYXOR diffuse également des tutoriels sur les thèmes de l'ESG et de l'Investissement Responsable.

Vous trouverez ci-après les liens vers les vidéos et tutoriels :

- <https://www.LYXOR.com/en/LYXOR-minute-vote-and-engagement>
- <https://www.newsmanagers.com/fr/analyses/le-gerant-passif-ne-peut-pas-passer-cote-de-son-droit-de-vote>
- [Florent Deixonne \(LYXOR Asset Management : Quel est l'impact des fonds sur le réchauffement climatique ?](#)
- [Comment mesurer-la-temperature-dun-fonds](#)

Enfin, l'équipe ISR organise tous les ans plusieurs sessions de formation à destination de l'ensemble des salariés sur le thème de l'Investissement Responsable.

SESSION ESG 2021
Green Bonds Issuances a contribution to the climate transition
Analyse Climat des Portefeuilles de LYXOR et Alignement avec l'Accord de Paris
Le climat au cœur des activités de vote et d'engagement de LYXOR

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31 décembre 2021, près de 10% des en-cours sous gestion de LYXOR sont couverts par une approche ESG, ce qui représente près de 16 Mds d'Euros.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Approche ESG	AUM (as of 31/12/2021) (Milliard €)	% AUM
Sélection ESG	9	6%
Thématique	7	4%
Impact	0.4	0%
Total (*)	16	10%

Approche ESG	AUM (as of 31/12/2021) (Milliard €)	% AUM
Vote **	21	10%
Engagement **	11	7%

(*) Ces AUM comprennent les véhicules d'investissement LYXOR mettant en œuvre les approches ESG suivantes : Sélection ESG, Thématique et Impact, soit 16 Mds d'Euros. A cette date, 16 Mds de ces en-cours sous gestion sont alignés sur les articles 8 ou 9 de la réglementation SFDR.

(**) Ces encours comprennent pour partie les encours sous approches ESG.

SFDR	AUM (as of 31/12/2021) (Milliard €)	% AUM
------	--	-------

Article 8	12	8%
Article 9	4	2%

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Notre gamme de fonds couverts par une approche ESG comprend entre autres :

Fonds	Classe d'actif	Stratégie ESG	Label
LYXOR Net Zero 2050 S&P 500 Climate PAB	Action	Fonds thématique	Febelfin
LYXOR Net Zero 2050 S&P Europe Climate PAB	Action	Fonds thématique	Febelfin
LYXOR Net Zero 2050 S&P Eurozone Climate PAB	Action	Fonds thématique	Febelfin
LYXOR Net Zero 2050 S&P World Climate PAB	Action	Fonds thématique	Febelfin
LYXOR MSCI EM ESG Climate Transition CTB	Action	Fonds thématique	
LYXOR MSCI Europe ESG Climate Transition CTB	Action	Fonds thématique	
LYXOR MSCI USA ESG Climate Transition CTB	Action	Fonds thématique	
LYXOR MSCI World Climate Change	Action	Fonds thématique	
LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR)	Action	Fonds thématique	
LYXOR MSCI New Energy ESG Filtered	Action	Fonds thématique	Label ISR
LYXOR MSCI Water ESG Filtered	Action	Fonds thématique	Label ISR
LYXOR PEA Eau (MSCI Water)	Action	Fonds thématique	
LYXOR Global Gender Equality	Action	Fonds thématique	Label ISR
GARI Global Green Transition	Action	Fonds thématique	Greenfin
LYXOR Green Bond	Obligation	Fonds thématique	Greenfin
LYXOR Corporate Green Bond	Obligation	Fonds thématique	Greenfin
LYXOR Euro Government Green Bond	Obligation	Fonds thématique	Greenfin
LYXOR Green Bond ESG Screened	Obligation	Fonds thématique	
LYXOR MSCI Digital Economy ESG Filtered	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR MSCI Disruptive Technology ESG Filtered	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR MSCI Future Mobility ESG Filtered	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR MSCI Millennials ESG Filtered	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR MSCI Smart Cities ESG Filtered	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR MSCI Semiconductors	Action	Sélection ESG	
LYXOR MSCI Robotics & AI ESG Filtered	Action	Sélection ESG	
LYXOR MSCI EMU ESG Leaders Extra	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR MSCI Europe ESG Leaders	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR MSCI Japan ESG Leaders Extra	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR MSCI USA ESG Leaders Extra	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR MSCI World ESG Leaders Extra	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR MSCI China ESG Leaders Extra	Action	Sélection ESG	
LYXOR MSCI Emerging ESG Leaders Extra	Action	Sélection ESG	
LYXOR MSCI World Ex EMU Leaders Extra	Action	Sélection ESG	
LYXOR 1 DAX® 50 ESG	Action	Sélection ESG	

LYXOR 1 STOXX Europe 600 ESG	Action	Sélection ESG	
LYXOR Globale Aktien Dividende & Nachhaltigkeit	Action	Sélection ESG	
LYXOR MSCI EMU ESG	Action	Sélection ESG	
LYXOR MSCI World Catholic Principles ESG	Action	Sélection ESG	
LYXOR S&P Eurozone ESG Dividend Aristocrats	Action	Sélection ESG	
LYXOR PLANET ESG BALANCED ALLOCATION	FOF	Sélection ESG	
LYXOR ESG Euro Corporate Bond	Obligation	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR ESG Euro High Yield	Obligation	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR ESG USD Corporate Bond	Obligation	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR ESG USD High Yield	Obligation	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR ESG Euro Corporate Bond Ex Financials	Obligation	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR \$ Floating Rate Note	Obligation	Sélection ESG	
LYXOR Euro Floating Rate Note	Obligation	Sélection ESG	
LYXOR Global High Yield Sustainable Exposure	Obligation	Sélection ESG	
LYXOR / Bridgewater All Weather Sustainability Fund	Multi Asset	Sélection ESG	
LYXOR SEB IMPACT MULTI STRATEGY FUND	Diversifié	Investissement à impact	

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds ?

La philosophie de la démarche d'investisseur socialement responsable de LYXOR, qui se retrouve dans ces fonds ETFs, repose sur la conviction que la prise en compte des critères extra-financiers au-delà de l'analyse financière traditionnelle permet de mieux évaluer les entreprises qui réussissent le mieux, d'une part à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et d'autre part à saisir les opportunités liées au développement durable.

Cette importance donnée à l'amélioration des pratiques des entreprises et donc à une meilleure prise en compte des risques ESG se retrouvent d'autant plus dans la gamme LYXOR UCITS ETF MSCI ESG Leaders. Les indices de référence de ces fonds ETF visent à intégrer dans le processus de sélection la performance des sociétés qui affichent un profil ESG robuste par rapport à leur secteur avec l'objectif d'améliorer de manière significative le score ESG global de leurs portefeuilles.

En matière de risque extra-financier, LYXOR à travers la politique d'investissement définie sous-jacente de ces fonds s'intéresse tout particulièrement à limiter leur exposition aux entreprises actives dans des secteurs dits controversés ou à des entreprises ayant des controverses notamment en lien avec les sujets de Capital Humain et/ou d'infraction vis-à-vis des droits de l'homme.

Par ailleurs, LYXOR agit en tant qu'actionnaires responsables, en instaurant un dialogue constructif avec les sociétés, sur l'amélioration de la prise en compte de leur responsabilité sociétale. Comme mentionné dans sa Politique de vote, LYXOR usera de son influence en

amont des assemblées générales, afin d’initier un dialogue constructif avec les entreprises dans un double objectif :

- a) Enrichir le travail d’analyse et voter en parfaite connaissance : ces dialogues (réunions ou conférences téléphoniques) sont l’occasion de mieux appréhender les motivations des entreprises et la nature des projets de résolutions.
- b) Encourager les entreprises à adopter les meilleures pratiques en termes de gouvernance d’entreprise.

En outre, la réalisation de ces différents objectifs est suivie via la publication périodique d’indicateurs sur l’Environnement, le Social, les Droits Humains et la Gouvernance, pour le fonds et son indice de référence, ainsi que la mise à disposition de reporting mensuels reprenant les principaux indicateurs ESG et climatiques de ces fonds.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?

Les véhicules d’investissement de type ETF reproduisent la performance de leurs indices de référence qui sont calculés par MSCI, fournisseur d’indice et de données ESG.

- L’indice MSCI ESG LEADERS est calculé par MSCI à partir de l’univers de l’indice MSCI Europe qui se compose de grandes et moyennes entreprises dans 15 pays européens. Cet indice offre une exposition aux entreprises affichant une performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) élevée par rapport à leur secteur respectif (la méthodologie de l’indice sera présentée en question 3.5 et 4.1). Cet indice est reproduit via une réplique dite « physique ou directe » par le fond **LYXOR UCITS ETF MSCI Europe ESG Leaders**.

LYXOR a en outre établi un certain nombre de partenariats afin d’avoir accès à de la recherche extra financière, et produire différents types de reportings :

- LYXOR utilise les services d’un proxy voting advisor (**ISS**) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- LYXOR utilise les services de **Sustainalytics** pour certaines de ses campagnes d’engagement thématiques.
- LYXOR utilise la recherche ESG de **MSCI** comme base de données afin d’intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds (rapports ESG et rapports d’impact).
- LYXOR utilise la recherche ESG de **Trucost** comme base de données environnementales et climatiques afin d’intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- LYXOR utilise les services et les compétences de **VIGEO Eiris** afin de développer sa méthodologie d’analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Fournisseurs d’indices, conseillers en indices (**CBI, Equileap, Solactive, MSCI, ...**).

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d’une sélection rigoureuse ainsi que sur des procédures de diligence.

Ces ressources externes sont entre autres utilisées par LYXOR afin de développer des solutions innovantes qui intègrent les questions ESG dans les processus de prise de décision, afin d’obtenir un reporting extra-financier et climatique des solutions d’investissement de LYXOR.

LYXOR utilise également certaines de ces ressources pour ses activités de vote et intègre les questions ESG dans ses politiques et pratiques d'engagement.

Lyxor Asset Management et Lyxor International Asset Management prennent en compte les risques en matière de durabilité dans leurs processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur la page : <https://www.lyxor.com/politiques>.

Enfin, Lyxor met en œuvre des moyens internes tels que détaillés en sections 2.5 et 2.6.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie de l'analyse ESG

L'introduction des critères ESG au sein du processus d'investissement de ces fonds est en cohérence avec la philosophie d'investissement de LYXOR qui vise à notamment tenir compte des risques et des opportunités résultant des analyses extra-financières ainsi que d'influencer les entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques plus durables.

L'indice qui est répliqué par ces véhicules d'investissement est conçu afin de représenter la performance des entreprises qui ont un profil ESG robuste .

Les principaux critères d'analyse ESG trans-sectoriels couverts dans ces fonds MSCI ESG Leaders & MSCI ESG Trend Leaders sont entre autres :

- En matière de **gouvernance**, la structure du conseil d'administration/de surveillance, l'indépendance des comités, les pratiques et la politique de rémunération, la relation avec les actionnaires, le fonctionnement des instances et des mesures d'audit et de contrôle d'interne, la transparence des informations financières ...
- Par rapport aux **enjeux sociaux**, le développement du capital humain (formation, qualité et gestion de la force de travail, santé & sécurité), la qualité et sûreté du produit/service vendu, les pratiques vis-à-vis des fournisseurs/sous-traitants, les opportunités sociales en lien avec le secteur de l'entreprise (accès aux soins, à une nutrition saine) ...
- En matière de **environnement**, la politique et stratégie environnementale de l'entreprise, la promotion des achats responsables, l'éco-conception, la gestion de l'eau, la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, l'empreinte carbone des produits/services développés, la gestion des déchets et substances dangereuses, ainsi que les opportunités dans les technologies vertes ...

Exclusion sectorielle et/ou normative :

Une exclusion « socle » est appliquée de manière systématique aux actifs de ces portefeuilles, celle-ci comprend l'exclusion des sociétés actives dans les armements controversés. De plus, ces fonds ESG Leaders appliquent des exclusions sectorielles (ex : Alcool, Tabac, Jeux, Nucléaire...) et normative (entreprises impliquées dans une controverse ESG majeure).

Etude et suivi des controverses :

Les services d'alertes sur les controverses sont basés sur la veille de multiples sources (médias, ONG, syndicats, etc.) afin d'identifier d'éventuelles pratiques ESG contestables fondées sur les

grands principes fondamentaux tels que le Pacte mondial des Nation Unies, ainsi que d'autres conventions et normes internationales (OIT, UN Human Rights, ISO 26000, Equator Principles ...).

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

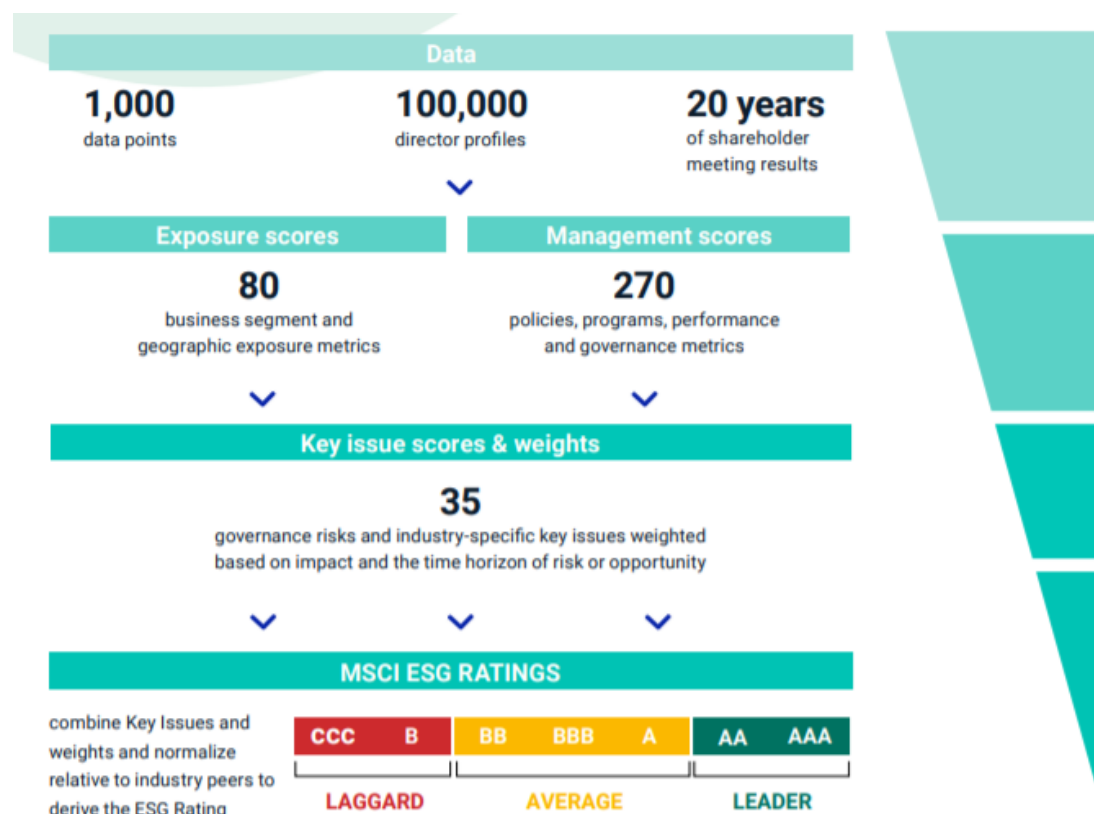
Les fonds appliquent une approche globale en termes de sélection ESG. Celle-ci comprend un volet intégrant les enjeux du changement climatique. Les principaux critères couverts dans ces fonds MSCI ESG Leaders sont entre autres :

- En matière d'environnement, sont étudiés la politique et stratégie environnementale de l'entreprise, la promotion des achats responsables, l'éco-conception, la gestion de l'eau, la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, l'empreinte carbone des produits/services développés, la gestion des déchets et substances dangereuses, ainsi que les opportunités dans les technologies vertes...

Ces enjeux permettent en partie d'évaluer la prise en compte du domaine environnement par chacune des entreprises, ce qui aura ensuite un impact sur la sélection des valeurs (impact sur le score ESG global).

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?

La méthodologie d'évaluation ESG de MSCI (fournisseur d'indice et de recherche ESG) peut se décrire en synthèse comme ci-dessous.



*source : MSCI ESG rating méthodologie

Le détail sur la méthodologie ESG rating de MSCI est disponible au lien suivant :

<https://www.msci.com/documents/1296102/21901542/MSCI+ESG+Ratings+Brochure-cbr-en.pdf>

Les détails sur les méthodologies des différents indices sont disponibles sur les sites web ci-dessous.

- **MSCI ESG Leaders** (méthodologie global) :

https://www.msci.com/eqb/methodology/meth_docs/MSCI_ESG_Leaders_Methodology_Feb_2019.pdf

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

- **Fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs**

Fonds	Indice répliqué	Rebalancement	Révision de l'indice (notation ESG)
LYXOR MSCI Europe ESG Leaders UCITS ETF	MSCI EUROPE ESG LEADERS INDEX	Trimestriel	Annuelle

Une revue et un rééquilibrage trimestriel des indices sont effectués afin de vérifier si les constituants respectent toujours les critères d'exclusion.

- **Etude et suivi des controverses :**

Par ailleurs, des exclusions sectorielles (ex : Alcool, Tabac, Jeux, Nucléaire...) et normatives (des entreprises impliquées dans une controverse ESG majeure) ESG sont appliquées au sein de l'ensemble de ces fonds.

LYXOR utilise en outre les services de MSCI afin de fournir des évaluations sur les possibles controverses liées aux opérations, produits et services des entreprises ayant un impact E, S, G négatif.

Le cadre d'évaluation utilisé est conçu pour être conforme aux normes internationales représentées par la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et le Pacte Mondial des Nations Unies.

Cette analyse permet de fournir un score sur la controverse (comme présenté ci-dessous), permettant d'évaluer sa gravité. Une surveillance par les équipes de MSCI est réalisée sur de nombreuses sources que ce soit des entreprises, des gouvernements, des médias et des ONG afin de découvrir de nouvelles controverses et de les mettre à jour.

SCORE	SEVERITY	TYPE	STATUS
0	Very Severe	Non-Structural	Concluded
	Very Severe	Non-Structural	Ongoing
	Very Severe	Structural	Concluded
	Very Severe	Structural	Ongoing
1	Severe	Structural	Ongoing
2	Severe	Structural	Concluded
	Severe	Non-Structural	Ongoing
3	Severe	Non-Structural	Concluded
4	Moderate	Structural	Ongoing
5	Moderate	Structural	Concluded
	Moderate	Non-Structural	Ongoing
6	Moderate	Non-Structural	Concluded
7	Minor	Structural	Ongoing
8	Minor	Structural	Concluded
	Minor	Non-Structural	Ongoing
9	Minor	Non-Structural	Concluded
10	None	NA	NA

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'ensemble des critères ESG pris en compte dans les véhicules d'investissement LYXOR MSCI ESG Leaders sont décrits dans la question 3.3. Les méthodologies décrites dans la partie 3.5 sont celles des indices de référence de MSCI qui sont ensuite répliqués directement/indirectement par les ETFs (« portefeuille ») présentés dans ce code de transparence.

Les véhicules d'investissement de type ETF reproduisent ainsi la composition et la performance de leurs indices de référence qui sont calculés par MSCI, fournisseur d'indice et de données extra-financières.

Le véhicule d'investissement LYXOR MSCI EUROPE ESG Leaders prend en compte les critères ESG de la façon suivante :

- Exclusions fondées sur les secteurs suivants :
 - Alcool ;
 - Jeux de hasard ;
 - Tabac ;
 - Energie nucléaire ;
 - Armes conventionnelles ;
 - Armes nucléaires ;
 - Armes controversées ;
 - Armes à feu civiles.
- Exclusion des entreprises impliquées dans une controverse ESG « très sévère » et « sévère », c'est-à-dire ayant un score de controverse inférieur ou égal à 3 (basé sur le score MSCI ESG Controverse) :
- Les entreprises sont classées en fonction de leurs notations ESG, elles doivent avoir une notation MSCI ESG de "BB" ou plus pour pouvoir être incluses dans les indices MSCI ESG Leaders :
- L'Indice est construit en utilisant une stratégie de type « Best in Class » : les sociétés les mieux classées dans chaque secteur ainsi que celles ayant une tendance positive (conformément à la Classification mondiale des industries - GICS -) sont sélectionnées afin de construire l'Indice.

Le **LYXOR ETF MSCI Europe ESG Leaders** a comme objectif de répliquer l'indice MSCI Europe ESG Leaders.

L'indice a pour univers d'investissement les composants de l'indice MSCI Europe, soit environ 440 entreprises (appartenant à 15 pays Européen). Sont ajoutés des critères ESG (expliqués ci-dessus) permettant de sélectionner environ 230 entreprises qui constituent ainsi les composants de l'indice de référence **MSCI Europe ESG Leaders** et donc le fonds **LYXOR ETF MSCI Europe ESG Leaders**.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Pour les véhicules d'investissement appliquant une approche dite de sélection ESG, les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte au travers de la note environnementale des émetteurs.

La stratégie de sélection ESG est basée sur la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG et/ou ayant une tendance ESG positive au sein d'un univers d'investissement défini. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes : Best-in-Class, Best-in-Universe, et Best-Effort.

Cela permet d'intégrer les enjeux ESG (dont ceux relatifs au changement climatique) dans la sélection des actifs d'un portefeuille, en favorisant la bonne gestion des entreprises financées ou l'amélioration de cette gestion ESG par celles-ci.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

En matière d'évaluation des risques ESG, tous les émetteurs de ces fonds **MSCI ESG Leaders & Trend Leaders** font l'objet d'une analyse ESG.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Les entreprises de ces véhicules d'investissement reçoivent une notation approfondie de leur management des risques ESG au moins une fois par année.

Le processus de gestion n'a pas été modifié au cours des douze derniers mois.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Les fonds n'investiront pas dans des organismes non cotés.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

En ce qui concerne, l'**ETF MSCI Europe ESG Leaders** dont le mode de réplification est direct, celui-ci ne conclura pas d'opérations de prêt - emprunt de titres, d'opérations de prise en pension, de mise en pension et d'achat-revente.

En outre, les ETFs **LYXOR MSCI ESG & Trend Leaders** (i.e EMU, USA et World), ne concluront pas non plus d'opérations de prêt, d'emprunt de titres, d'opérations de prise en pension, de mise en pension et d'achat-revente.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les fonds du présent Code sont autorisés à utiliser des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré ou sur une bourse réglementée, tels que des swaps, des contrats à terme ou des opérations de change.

En pratique, les fonds ² utilisent de façon marginale des futures sur indices actions, à des fins de réplication efficace de leurs indices de référence. Cette utilisation permet de maintenir une exposition de l'ETF à son indice la plus proche possible de 100%. Les cas d'utilisation des futures sont majoritairement les suivants :

- Réinvestissement de faibles montants de dividendes,
- Couverture d'ordres au primaire du fonds de taille limitée, pour lesquels l'exécution d'un panier de tous les titres composant l'indice ne serait pas optimale.

Les indices sous-jacents sont sélectionnés selon leur corrélation à l'indice de référence et leur liquidité.

L'exposition via des futures sur actions est limitée à des positions pour maximum 3% des actifs du fonds. Par ailleurs, les expositions en futures sont remises à zéro dès lors que le fonds a l'occasion de traiter un panier complet de titres, et dans tous les cas lors des rebalancements de l'indice de référence du fonds.

Du fait de leur utilisation très limitée, l'impact en termes ESG de ces futures est marginale.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Non.

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

- (i) Contrôles au niveau des indices

Les fonds visés par ce Code de Transparence sont des ETFs, ceux-ci répliquant chacun un indice développé par un fournisseur d'indice, i.e. MSCI.

Le fournisseur d'indice et de données ESG (MSCI) s'assure de la bonne application de la méthodologie d'indice, tel que décrite en 4.1 (règles de construction, stratégie d'intégration ESG...). Ils vérifient a posteriori que la composition finale de l'indice est conforme aux contraintes ESG, en particulier la réduction de 20% de l'univers final par rapport à l'univers éligible.

MSCI est une entité régulée selon la directive European Union Benchmark Regulation (EU BMR). A ce titre, elle doit s'assurer de la qualité de la prestation de calcul grâce à un dispositif de contrôle adapté.

(ii) Contrôles au niveau des fonds

Comme indiqué dans les documents réglementaires, les fonds utilisent la réplication physique afin d'assurer le suivi de leur indice de référence. Cette méthode consiste à investir directement dans toutes ou parties des composantes de l'indice. En complément, ces fonds³ font recours à la méthode de réplication **totale**, c'est-à-dire que les fonds investissent dans toutes les composantes de l'indice de référence. Le maximum de déviation autorisé entre le fonds et l'indice sur chaque ligne est de 10bps maximum.

L'équipe LYXOR RISK s'assure de la cohérence entre l'indice reçu via le fournisseur d'indice et les investissements réellement réalisés par l'équipe de Gestion, en réalisant un contrôle notamment de la Tracking Error, des poids du fonds relativement à son indice (déviation maximale de 10bps par ligne) et en s'assurant que les émetteurs des positions des fonds font bien partie de la composition de l'indice répliqué.

(iii) Contrôles au niveau de la politique de vote

Un comité de gouvernance semestriel supervise la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement de LYXOR. Ce comité est composé des membres suivants : Secrétaire Général, Responsables des Investissements (CIO), Responsable du département Solutions d'Epargne, Responsable des Affaires Juridiques, Responsable de la Conformité (RCCI), Responsable de l'Investissement Socialement Responsable, Analyste ISR.

Le comité intervient concernant les points suivants :

- Évolution de la politique de vote,
- Évolution du champ d'application de la politique de vote,
- Évolution de la politique d'engagement,
- Potentiels conflits d'intérêts.

En interne, un suivi et une update du scope de vote est réalisé par l'équipe ISR trimestriellement afin d'ajuster les entreprises qui entrent et sortent du scope. Cette liste est dès lors envoyée à ISS, le proxy advisor de LYXOR.

LYXOR assure également ex-post de la qualité de la prestation fournie par son proxy advisor. Lyxor échange régulièrement avec les prestataires, relativement aux données, aux méthodes, aux définitions qui permettent de s'assurer que nous avons la pleine compréhension des métriques et que le prestataire est toujours dans la capacité de les expliquer. De plus, LYXOR demande autant que possible aux prestataires des remontées de statistiques sur la qualité de leur service (disponibilité de leur plate-forme, respect du calendrier de mise à disposition de la recherche, ...).

En complément, dans le cadre de notre prestation de service de proxy voting – ISS – au-delà de la due-diligence initiale ainsi que des remontées de KPI de la part du prestataire, LYXOR a mis en place deux contrôles de supervision permanente trimestriels :

- L'un afin de s'assurer que les conseils fournis sont bien en ligne avec la politique de vote de Lyxor, sur l'ensemble des thématiques que celle-ci couvre ;

- Le second afin de vérifier que les votes ont bien été enregistrés dans les délais. Dans la pratique, un analyste ISR dédié vérifie pour chaque type de résolution la bonne application par ISS de la politique de vote de LYXOR et s'assure que les votes ont bien été enregistrés à une date antérieure à la deadline définie par le dépositaire. Le manager de l'équipe ISR réalise ensuite un contrôle « managérial » dans l'outil GPS (Global Permanent Supervision) qui est sous la responsabilité du RCCN1 (Responsable de la Coordination du Contrôle de Niveau 1), avec un contrôle de second niveau réalisé par le RCCI.

En outre, les activités de vote et engagement sont disponibles dans un site intranet interne (LYXOPS).

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Le Reporting ESG & Climat des portefeuilles permet d'identifier les risques et opportunités existant des différents émetteurs (entreprises et gouvernements) en portefeuille. Cela permet à l'investisseur d'analyser son exposition à ces risques et de se prémunir vis-à-vis de ceux-ci.

- **Risques ESG**

La notation ESG mesure la capacité des émetteurs sous-jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs E, S et G relatifs à leur secteur. LYXOR réalise une notation ESG pour l'ensemble de ses véhicules lorsque la transparence de ces derniers le permet. Les rapports incluent une notation ESG du véhicule d'investissement en combinant la note des divers sous-jacents (que ce soit des entreprises ou des actifs souverains) et leur poids dans le portefeuille. La granularité de la notation est donnée pour chacun des piliers E, S et G ainsi qu'au niveau des sous thèmes (cf exemple ci-dessous).

	Portfolio	MSCI World
ESG Score	6.0	4.9
ESG Industry Adjusted Score	7.2	5.7
Environmental	6.1	5.5
Social	5.8	4.6
Governance	6.2	4.8

- **Controverses ESG**

LYXOR reporte l'exposition de ses portefeuilles à des entreprises faisant l'objet de controverses (selon leur degré de sévérité) liées au respect des normes internationales. Cette analyse des controverses est basée sur quatre facteurs :

- Type d'enjeux ESG impactés.
- Évaluation de la sévérité de la controverse (définie par la nature et l'ampleur de l'impact).
- Son statut (si la controverse est en cours ou terminée).
- Type de controverse (i.e. si la controverse représente un problème structurel dans l'entreprise et s'il y a des preuves de manquements profonds ou au contraire non structurel ce qui signifie que le problème semble être un accident).

En complément de cette notation, au regard de la communication de LYXOR sur la prise en compte du risque Climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique

et écologique, LYXOR a décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille :

- L'empreinte carbone du portefeuille : la mesure des émissions de gaz à effet de serre résultant des investissements permet de donner une indication des émissions financées

	Portfolio	MSCI World
Carbon Emissions tons CO2e/\$M invested	65.3	126.7
Carbon Intensity tons CO2e/\$M sales	109.7	186.0
Weighted Average Carbon Intensity tons CO2e/\$M sales	88.8	158.7

- L'exposition du portefeuille aux risques de transition, et plus spécifiquement aux actifs échoués. LYXOR présente :
 - La part de réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont l'investisseur serait responsable selon son investissement dans le portefeuille
 - Les émissions potentielles associées à ces réserves d'énergies fossiles, et plus particulièrement celles ayant un impact élevé (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste)

Based on investment of : \$1,000,000		
	Portfolio	MSCI World
Thermal Coal (Tons)	80	243
Gas (MMBOE)	0.0003	0.0016
Oil (MMBOE)	0.0005	0.0025

Weight of issuers holding Fossil Fuel Reserves (%)		
	Portfolio	MSCI World
Fossil Fuel Reserves	2.4%	5.8%
Thermal Coal	1.3%	2.2%
Natural Gaz	1.4%	4.3%
Oil	1.2%	4.1%

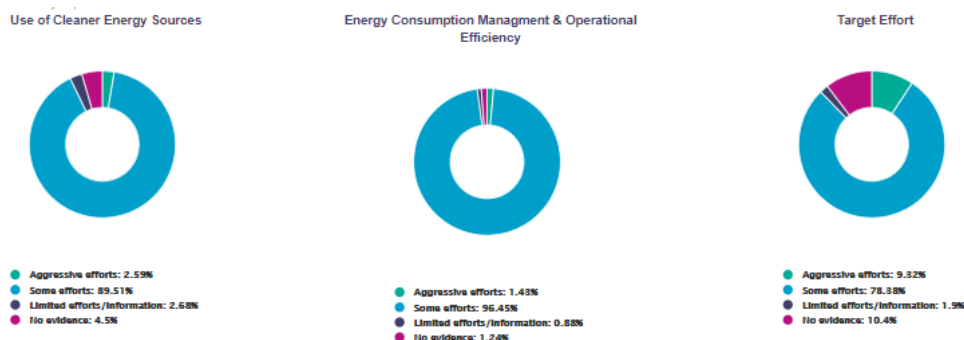
Potential Emissions From Reserves (tCO2e/ \$M invested)		
	Portfolio	MSCI World
Metallurgical Coal	133.5	361.3
Thermal Coal	146.4	443.0
Oil	217.4	1 185.7
Gas	100.0	459.8
Total	609.5	2 513.6

Potential Emissions from High impact Reserves (tCO2e/ \$M invested)		
	Portfolio	MSCI World
Thermal Coal	146.4	443.0
Oil Sands	67.3	417.5
Shale Oil or Shale Gas	35.9	192.0
Sum High Impact Reserves	249.5	1 052.5
Other	360.0	1 461.1

- Le mix énergétique des énergéticiens dans le portefeuille. Il est estimé pour chaque entreprise en prenant le ratio entre le volume de production d'énergie par type de combustible (déclaré ou estimé) et le volume total de production d'énergie

	Portfolio	MSCI World
Hydro	11.4%	7.7%
Liquid Fuel	1.1%	1.1%
Natural Gas	30.8%	34.5%
Nuclear	22.7%	22.7%
Renewables	11.1%	8.0%
Thermal Coal	23.0%	26.1%

- L'évaluation des efforts des émetteurs relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources énergétiques plus propres, gestion de la consommation d'énergie, efficacité opérationnelle, objectifs de réduction des émissions carbone)



- L'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales, c'est à dire la proportion des « activités vertes » qui correspond au pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, bâtiment vert, etc.). Cette part verte permet à LYXOR de mesurer dans ses fonds la part des émetteurs ayant des activités qui favorisent la transition écologique et qui sont donc susceptibles de bénéficier d'une transition bas-carbone

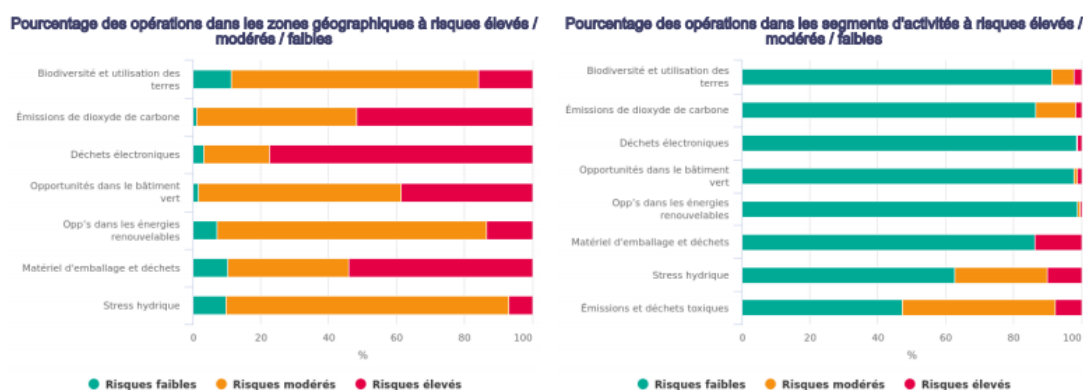
Issuer with a revenu dedicated to environmental solutions between		
	Portfolio	Core MSCI EMU (DR)
[1-19.9%]	32%	28%
[20-49.9%]	11%	8%
[50-100%]	1%	1%

Weight of Companies Offering Clean Technology Solutions		
Theme	Portfolio	Core MSCI EMU (DR)
Alternative Energy	25.7%	21.4%
Energy Efficiency	31.8%	29.6%
Green Building	2.7%	2.9%
Pollution Prevention	10.5%	9.2%
Sustainable Water	5.7%	9.2%

- L'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales c'est-à-dire la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit de poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Environmental Solutions Contribution		
Theme	Portfolio	Core MSCI EMU (DR)
All Environmental Solutions	5.9%	5.1%
Alternative Energy	0.5%	1.3%
Energy Efficiency	3.6%	2.7%
Green Building	0.8%	0.5%
Pollution Prevention	0.7%	0.4%
Sustainable Water	0.2%	0.2%
Sustainable Agriculture	0.2%	0.1%

- Au regard des risques de physique et de la biodiversité, LYXOR a choisi de présenter l'exposition du portefeuille aux émetteurs ayant des opérations situées dans des zones géographiques sensibles aux risques physiques ainsi qu'aux émetteurs présents dans des secteurs d'activités sensibles aux risques physiques.



- Pour les émetteurs privés au sein de ses portefeuilles, LYXOR présente la mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).
- Pour les émetteurs souverains au sein de ses portefeuilles, Lyxor a développé sa propre approche pour évaluer l'alignement de ses portefeuilles d'obligations souveraines avec les enjeux climatiques de l'Accord de Paris. Elle a pour objectif de déterminer si l'ambition de réduction des émissions d'un pays est en ligne avec différents scénarios climatiques, visant différents objectifs de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie : <https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fondslyxor>

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Pour les fonds couverts par ce Code de Transparence, LYXOR a fait le choix de sélectionner les indicateurs suivants :

Empreinte carbone du portefeuille : Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources

Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre. La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles. LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO₂e).

L'intensité carbone pondérée (T CO₂e / M\$ CA) : Cet indicateur mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO₂ normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

Score de « Low Carbon Transition » : Cet indicateur vise à identifier les leaders potentiels et les retardataires en mesurant les entreprises de façon holistique au niveau de leurs exposition et gestion des risques et des opportunités liés à la transition à faibles émissions de carbone.

Controverse Sévère et Très Sévère vis à vis des enjeux de Capital Humain : Ces indicateurs indiquent si une entreprise est exposée à des risques réputationnels et opérationnels du fait de/des manquement important et/ou très important (controverse) au regard de sujets sociaux comme la gestion du Capital Humain et du travail.

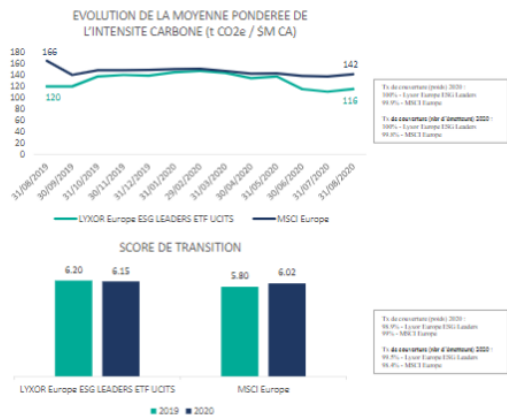
Évaluation des préoccupations relatives aux droits de l'homme : Cet indicateur mesure la gravité des controverses liées à l'impact des activités d'une entreprise sur les droits humains. Les facteurs qui influent sur cette évaluation comprennent, sans toutefois s'y limiter, un historique de participation à des affaires juridiques liées aux droits de la personne, une complicité généralisée ou flagrante dans les meurtres, les sévices physiques ou la violation d'autres droits, la résistance à l'amélioration des pratiques et les critiques des ONG et/ou d'autres observateurs tiers.

Pourcentage de femme au CA : Pourcentage des membres du conseil d'administration de l'entreprise qui sont des femmes. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance prudentielle.

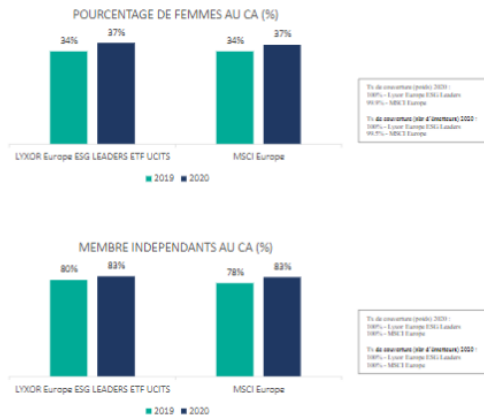
Pourcentage de membre d'indépendant au CA : Le pourcentage de membres du conseil qui répondent aux critères d'indépendance définis par MSCI. Ces critères considèrent comme non indépendant un membre payé ou employé par l'entreprise (ou ancien employé quel que soit l'ancienneté), un membre de la famille ou toute personne ayant une relation étroite avec un des membres de l'exécutif. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

Lyxor MSCI Europe ESG Leaders (DR) UCITS ETF – RAPPORT DE PERFORMANCE ESG 2020

ENVIRONNEMENT



GOUVERNANCE

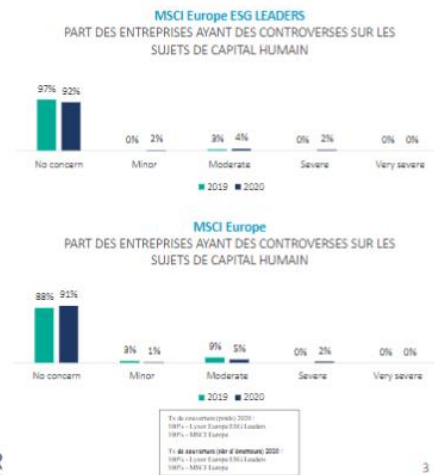
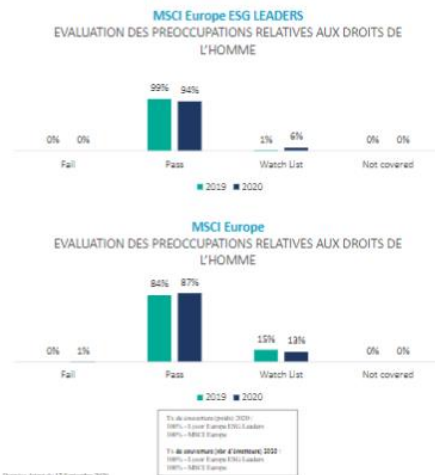


LYXOR

2

Lyxor MSCI Europe ESG Leaders (DR) UCITS ETF – RAPPORT DE PERFORMANCE ESG 2020

SOCIAL/ DROITS HUMAIN



LYXOR

3

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

- Le profil de gestion et l'approche ESG des divers fonds thématiques sont mentionnés dans les prospectus des fonds, disponibles sur le site Internet de LYXOR ETF.
<http://www.LYXORetf.fr/fr/instit/produits/recherche>
- Rapport 173 relatif à la loi de transition énergétique et de la croissance verte :
Conformément aux dispositions de l'Article 173 de la loi de transition énergétique et de la croissance verte, le rapport annuel des fonds permet aux investisseurs d'être informés sur les critères ESG pris en compte dans le processus d'investissement.

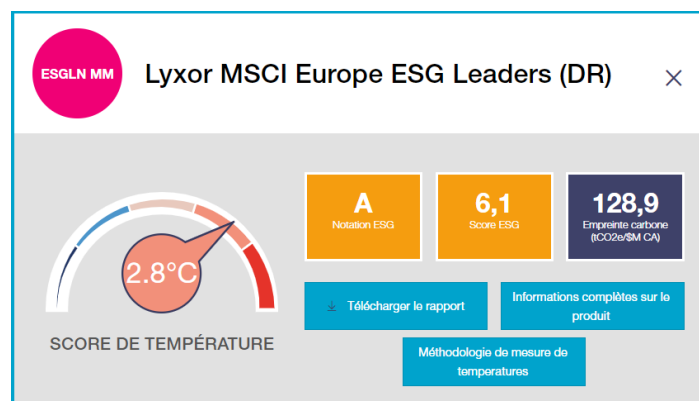
LYXOR intègre, lorsque cela est possible, une notation ESG & Climat calculée à l'échelle du portefeuille.

LYXOR met également à disposition sur la page dédiée de chaque produit une factsheet ESG sur le site LyxorETF.com.



En complément, la notation ESG, le calcul de l'empreinte carbone (*) ainsi que le score de température sur l'ensemble de ces fonds ETF Equity. Elles sont disponibles sur une base mensuelle sur le site <https://www.lyxoretf.com/>.

(*) Les émissions de carbone sont calculées à partir du volume estimé d'émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2 uniquement) de gaz à effet de serre d'une entreprise rapporté à son chiffre d'affaires total.



<https://esginvesting.lyxoretf.com/fra/fr/instit/co-tool/cotool>

L'ensemble des fonds de la gamme LYXOR MSCI ESG Trend Leaders présentent cette information extra-financière dans leur rapport annuel. La notation ESG, l'empreinte carbone globale du fonds ainsi que le détail des notations Environnement, Social et Gouvernance sont renseignés.

- Rapport annuel du fonds incluant annexes relatives aux réglementations européennes (SFDR, TR) et française (LEC) : le rapport annuel des fonds permet aux investisseurs d'être informés sur les critères ESG pris en compte dans le processus d'investissement. <http://www.LYXORetf.fr/fr/instit/produits/recherche>.
- La politique ISR de LYXOR est disponible sur le site Web de LYXOR : <https://www.lyxor.com/investissement-socialement-responsable>.

- La politique Climat de LYXOR est disponible sur le site Web de LYXOR : <https://www.lyxor.com/politiques> .
- Le rapport Climat de LYXOR est disponible sur le site Web de LYXOR (conforme aux recommandations TCFD et à l'article 29 de la loi française sur l'Energie – Climat) : <https://www.lyxor.com/investissement-socialement-responsable>.
- Le rapport de LYXOR sur la transparence de ses activités en lien avec les PRI est disponible sur le site Web de UN PRI : [Reporting PRI](#)
- La politique de vote de LYXOR, revue chaque année, ainsi que les rapports liés à l'exercice des droits de vote et aux activités d'engagement sont disponibles sur le site Web de LYXOR (voir 6.4).

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Si oui, indiquez les liens internet vers les rapports d'activité associés.

Notre politique de dialogue et de vote est globale et s'applique à l'ensemble des fonds LYXOR inclus dans le périmètre de vote.

Les politiques de vote de LYXOR, revue chaque année, ainsi que les rapports liés à l'exercice des droits de vote et aux activités d'engagement ainsi que le détail des votes sont disponibles sur le site Web de LYXOR sur le lien : <https://www.lyxor.com/politiques>.

NOTICE

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par LYXOR. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et LYXOR n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité LYXOR ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

LYXOR International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).